

COMMUNIQUE de l'ASPO/BirdLife Suisse du 28 juin 2012

Révision de l'Ordonnance sur la Chasse

La faune suisse globalement moins bien lotie

Les espèces animales protégées pourront désormais être tirées dès qu'elles mangent trop d'animaux convoités par les chasseurs et qu'elles occasionnent des baisses de rendement de chasse. L'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse regrette cette nouvelle disposition de l'Ordonnance sur la Chasse qui fait reculer d'un siècle la politique de gestion de la faune. Elle salue par contre l'instauration de zones de tranquillité pour la faune sauvage. Avec l'augmentation de l'urbanisation et des loisirs, ces refuges sont essentiels pour la survie des animaux. La mise en application de la disposition est cependant laissée au libre arbitre des cantons.

L'ASPO/BirdLife Suisse est déçue du résultat global de la révision de l'Ordonnance sur la Chasse. « Le fait de pouvoir désormais tirer des espèces protégées sous le simple prétexte qu'ils se nourrissent d'animaux chassables n'est pas digne d'une politique moderne de gestion de la faune » estime François Turrian, directeur romand. Les prédateurs font partie intégrante des chaînes alimentaires et ne peuvent pas pour cette seule raison être déclarés « nuisibles ».

D'autre part, les espèces chassables menacées figurant sur la Liste rouge pourront toujours être tirées à l'avenir, notamment la Bécasse des bois. La protection du Corbeau freux a en outre été abolie et la période de chasse des Cormorans prolongée, alors même que le Tribunal administratif fédéral avait conclu que la plus grande colonie de Suisse ne causait pas de dégâts insupportables aux pêcheurs professionnels du lac de Neuchâtel.

L'ASPO salue la création de zones de tranquillité pour la faune rendues nécessaires par la pression des activités humaines sur le territoire. Alors que les cantons étaient tenus de protéger ces zones dans la version en consultation, ils « peuvent » mettre en place ces périmètres dans la version finale. Une formulation qui laisse à craindre que les objectifs ne soient pas atteints à moyen terme.

Au moment où la Confédération s'engage à améliorer la biodiversité par une Stratégie sur la biodiversité, l'entrée en vigueur de cette nouvelle ordonnance sur la Chasse, qui péjore globalement la situation de la faune sauvage, est un mauvais signal estime l'ASPO.

Plus d'informations :

François Turrian, directeur romand de l'ASPO, tél. 079 318 77 75